

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION



SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	P.03
I - INSTALLATION	P.06
II - UTILISATION	P.10
III - CONSEILS D'ENTRETIEN	P.14
IV - CONSEILS DE SÉCURITÉ	P.17
V - GARANTIES	P.22
VI - CONTRAT DE MAINTENANCE	P.24
VII - DIVERS	P.26
• Fiche diagnostic	
• Attestation de conformité	
• FAQ	

À lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordé en choisissant un abri fabriqué par EC CRÉATION.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- ▶ Les abris de piscine EC Création sont de structure légère en aluminium laqué et fonctionnent avec ou sans rail au sol.
- ▶ Ils sont destinés à la couverture et à la protection des piscines.
- ▶ Téléscopiques pour la plupart d'entre eux ils sont équipés d'un système de guidage breveté — rendant les manipulations d'ouverture et de fermeture aisées — et peuvent être personnalisés selon vos souhaits.
- ▶ Le sol doit être adapté à la réception de l'abri: carrelage, plancher ou dallage posé sur dalle béton, au minimum longrines béton de 20cm d'épaisseur sous les points de fixation pour les abris bas (ht < 1,8m).
- ▶ Pour les abris hauts (ht > 1,8m) le sol doit être constitué d'une dalle béton ferrailée de 13cm d'épaisseur (béton dosé à 350kg/m³) voire d'une longrine de 20cm d'épaisseur sous les points d'appui (sous réserve de validation par nos services).

- ▶ L'abri de piscine qui vient de vous être livré est destiné à la couverture et à la protection de piscines. Il est composé d'une structure aluminium laquée ou anodisée, de plaques de vitrages en polycarbonate et d'accessoires divers, l'ensemble étant traité contre la corrosion.
- ▶ La mise en sécurité de l'abri est la position dite « fermée » qui assure la conformité à la NF P 90309:
 - ▷ La structure doit être fixée au sol sur toute la longueur de l'abri,
 - ▷ Les accès doivent être fermés et verrouillés soit en totalité soit en maintenant un passage d'air de largeur < 10cm,
 - ▷ Les clés doivent être retirées, rangées et inaccessibles aux jeunes enfants,
 - ▷ Les volets articulés en bas de façade doivent être baissés et verrouillés
- ▶ Nos produits sont attestés conformes aux normes de sécurité:
 - ▷ NF P 90-308 (STILYS) et,
 - ▷ NF P 90-309 (ELITYS, AERYS, HERA).

Un abri ne se substitue ni au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et / ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

GAMMES DE PRODUITS

GAMME ELITYS



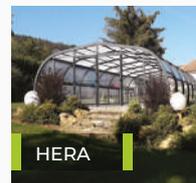
GAMME STILYS



GAMME AERYS



AUTRES PRODUITS



I • INSTALLATION

— PRÉSENTATION GÉNÉRALE:
ELITYS / AERYS / STILYS / ATLAS

— ÉTAPES D'INSTALLATION :

- GAMME ELITYS / AERYS
- STILYS
- ATLAS
- HERA



PRÉSENTATION GÉNÉRALE:

GAMME ELITYS / AERYS / STILYS / ATLAS

- ▶ Il est souhaitable que l'abri ou la terrasse soit installé par un professionnel.
- ▶ Le sol doit être adapté à la réception de l'abri (Cf. page 3) pour la mise en place de cheville à frapper ou à scellement chimique.
- ▶ Fournis par nos soins: chevilles et vis de fixations, poignées de manipulations, butées au sol.
- ▶ Outillage nécessaire:
 - ▷ 1 décamètre
 - ▷ une perceuse / visseuse (empreinte torx et cruciforme)
 - ▷ 1 perforateur (forêts de 6, 12 et 18 adaptés au type de support)
 - ▷ 1 pistolet pour scellement chimique si nécessaire
 - ▷ 1 cordeau traceur
 - ▷ 1 cartouche de scellement chimique
 - ▷ des EPI (chaussures de sécurité, gants...)

Ne surtout pas installer un abri en cas de vent violent.



ÉTAPES D'INSTALLATION:

ELITYS / AERYS

- ▶ Disposer les éléments sur le bassin
- ▶ Positionner et fixer le profil de guidage sous l'élément de tête
- ▶ Remplacer les roulettes par des roues à gorge
- ▶ Manipuler l'abri
- ▶ Fixer l'élément arrière
- ▶ Manipuler les éléments
- ▶ Fixer les autres éléments
- ▶ Mettre en place les butées et poignées

STILYS

- ▶ Disposer les éléments sur le bassin
- ▶ Positionner et fixer le(s) profil(s) de guidage
- ▶ Manipuler les éléments
- ▶ Réaliser les trous de fixations



Vidéo notice d'installation

ATLAS

- ▶ Disposer l'abri sur le support
- ▶ Positionner et fixer l'axe de rotation
- ▶ Fixer la partie fixe
- ▶ Manipuler l'abri
- ▶ Mettre en place le système de verrouillage au sol

HERA

- ▶ Seules nos équipes sont habilitées à installer ce modèle d'abri



Vidéo notice d'installation

II • UTILISATION

— NOMENCLATURE GÉNÉRALE

— UTILISATION:

- GAMME ELITYS / AERYs / STILYS
- ATLAS
- HERA

La personne effectuant la manœuvre doit s'assurer de l'absence de baigneur et toujours garder la vue sur le bassin pendant les opérations d'ouverture et de fermeture.

GAMME ELITYS / AERYs / STILYS:

Nomenclature

- ▶ L'abri et la terrasse mobile sont composés de plusieurs sous-ensembles, le descriptif figurant sur le bon de livraison.

Fonctionnement abris gamme ELITYS / AERYs

- ▶ Découvrir et couvrir sa piscine
(Cf : schémas ci-contre)
- ▶ Accéder au bassin si présence d'un accès coulissant
- ▶ Volet articulé
- ▶ Façade repliable
- ▶ Coulissant dans façade

Fonctionnement terrasse mobile STILYS

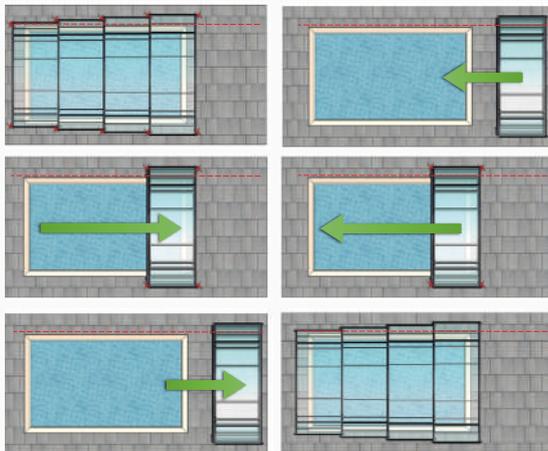
- ▶ Découvrir / couvrir sa piscine

Coulissement des petits éléments sous grands

- Découvrir le bassin
- Couvrir sa piscine

Regrouper l'ensemble des éléments en maintenant fixé au sol l'élément d'extrémité.

Regrouper l'ensemble des éléments en fixant au sol le plus grand.

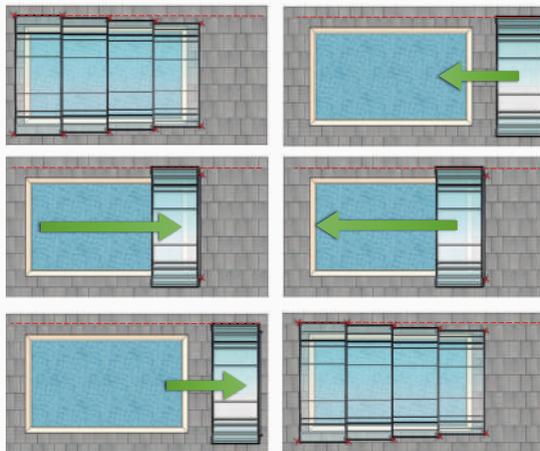


Coulissement des grands éléments sur petits

- Découvrir le bassin
- Couvrir sa piscine

Regrouper l'ensemble des éléments en maintenant fixé au sol l'élément d'extrémité.

Regrouper l'ensemble des éléments en fixant au sol le plus petit.



Vidéo notice d'utilisation

ATLAS

Nomenclature

- ▶ L'abri ATLAS est composé de 2 parties (fixes et mobiles), le descriptif figurant sur le bon de livraison.

Fonctionnement

- ▶ Découvrir / couvrir son spa

HERA

Nomenclature

- ▶ L'abri HERA est un abri haut fixe. Le descriptif figurant sur le bon de livraison.

Fonctionnement

- ▶ Ouverture et fermeture des côtés latéraux
- ▶ Ouverture et fermeture de la façade avec porte double coulissante





Vous pouvez désormais profiter pleinement de votre piscine découverte, toutefois soyez vigilants avec les enfants qui jouent autour de la piscine, car dans ce cas celui-ci n'assure plus la sécurité du bassin.

Dès que votre baignade est terminée, refermez et fixez votre abri, cela ne prend que quelques instants et votre piscine est ainsi à nouveau sécurisée.

L'abri doit être systématiquement fermé en cas d'absence même momentanée du domicile.

Il est impératif d'ouvrir et de fermer la couverture intégralement, sans jamais la laisser en position intermédiaire.

Ne laissez personne monter, marcher ou sauter sur l'abri.

Ne laissez personne s'appuyer, s'accrocher et se balancer aux façades.

Toujours vérifier que l'équilibre de l'eau reste constant et conforme aux préconisations des professionnels de la piscine.

III • CONSEILS D'ENTRETIEN

- ENTRETIEN VITRAGE ET ALUMINIUM
- OXYDATION
- DÉSACCOUPLER DES ÉLÉMENTS
(cf vidéo)
- REMPLACER LES BALAIS
DE PROPreté *(cf vidéo)*



CONSEILS D'ENTRETIEN

NETTOYAGE

VITRAGE / STRUCTURE ALUMINIUM

Procéder au nettoyage de préférence le matin ou le soir: ne pas nettoyer sur plaques chaudes ou lors de fort ensoleillement. Essuyer les salissures sur les parties externes et/ou internes des profilés aluminium laqués et de la partie translucide de l'abri à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon coton (produits rugueux à proscrire) préalablement trempé dans l'eau savonneuse (savon de Marseille liquide mélangé à de l'eau douce, température inférieure à 40°C).

Sont à proscrire absolument:

- l'emploi de tous produits détergents, nettoyants, autres que ceux précisés ci-dessus.
- l'emploi de "grattoirs", éponges rugueuses, etc ...
- l'emploi de jets d'eau à haute pression (supérieur à 0,2 bar) ou de tout autre jet.

Il est possible que des gouttelettes se forment dans les alvéoles, voire que de l'eau soit présente aux extrémités basses des plaques polycarbonate alvéolaires avec ou non l'apparition d'algues vertes ou brunes. Ce phénomène naturel

est dû à la condensation et à la porosité du polycarbonate, et se manifeste principalement en automne et au printemps. Cela ne remet cependant pas en cause la durabilité de l'ensemble et n'altère pas le produit. Veillez au bon état du joint d'étanchéité. La solution qui peut être apportée consiste à démonter le profilé aluminium en partie basse, enlever le scotch pour évacuer l'eau, en appliquer un nouveau puis remettre le profilé aluminium.

ACCESSOIRES MÉTALLIQUES

Le milieu corrosif de la piscine nécessite un entretien régulier des inox afin de préserver leur qualité. Bien qu'ils soient pour la plupart de qualité "marine" (visserie inox A4 ou 316L par exemple), un nettoyage mensuel est indispensable avec une éponge douce ou un chiffon propre et de l'eau savonneuse. En outre, un excès de produits stérilisants (chlore, brome, ...) peut occasionner une oxydation de ces parties métalliques.

Il convient de faire vérifier par un professionnel les paramètres du traitement de l'eau de votre bassin après l'installation de votre abri.

RINÇAGE

Rincer à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon coton trempé dans l'eau douce dès la fin du nettoyage des parties concernées.

DIVERS

Pensez à déneiger. Manipuler votre abri et graisser les serrures régulièrement (tous les 2 mois).

Afin de ne pas endommager le revêtement de votre piscine (liner, PVC armé par exemple), veiller à maintenir la température de l'eau du bassin en dessous des valeurs garanties par le fabricant.

L'ajout d'un abri modifiant la consommation des produits de traitement d'eau, il convient de faire vérifier par un professionnel les paramètres de traitement, afin qu'ils soient conformes aux recommandations des fabricants.

La garantie dans le temps relative à l'intégrité du produit et de la tenue des matériaux est strictement liée aux conditions normales d'entretien et d'utilisation, telles que définies précédemment. Pour que votre abri soit toujours maintenu en bon état, nous pouvons assurer son entretien: n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignement.



IV • CONSEILS DE SÉCURITÉ

CONSEILS DE SÉCURITÉ ET D'UTILISATION

- 1. La piscine doit rester un lieu de plaisir et de convivialité mais la sécurité passe avant tout.** La mise en place d'un abri sur sa piscine ne se substitue pas au bon sens et à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et /ou des adultes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. Il ne dispense pas de fait l'utilisateur de respecter les règles élémentaires de sécurité et d'appliquer les mesures de prévention ci dessous.
- 2. Attention, la sécurité n'est assurée que lorsque l'abri, installé selon les instructions du fabricant ou du distributeur est fermé et verrouillé.** Tous les modules sont alors fixés au sol, la (ou les) porte(s) d'accès étant fermée(s) et verrouillée(s), les clés retirées et rangées de façon à ce qu'elles soient inaccessibles aux jeunes enfants. Cette position est la seule qui assure une conformité à la norme NF P 90-309. Veiller ainsi que votre abri soit en position de sécurité lorsque la baignade est terminée.
- 3. La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants.** Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager. La présence d'une perche voire d'une bouée à portée de main du bassin peut s'avérer utile. Par ailleurs, le port de chaussures avec semelles antidérapantes est recommandé pour ne pas glisser le long du bassin. Enfin, il convient de protéger les enfants du soleil pour prévenir les insolation (et les coups de soleil).

4. Un enfant ne mesure pas le danger que représente une piscine:

en dehors des périodes de baignade il est vivement recommandé de tenir les enfants éloignés du bassin même si celui-ci est sécurisé: un abri de piscine ne doit pas se transformer en toboggan, mur d'escalade ou en cage de foot par exemple.

5. L'abri EC CRÉATION est destiné à la couverture et à la protection des piscines.

Ne laisser personne marcher sur l'abri. Il n'est aucunement conçu ni destiné à recueillir des personnes ou enfants souhaitant s'appuyer ou marcher dessus: Le simple appui, voire la marche sur l'abri peuvent entraîner

la ruine du produit qui ne pourrait ainsi plus remplir ses fonctions.

6. Les caractéristiques de l'abri satisfont aux exigences de la norme NF P 90-309.

Néanmoins et comme pour tous les abris, la tenue aux intempéries (Neige, Vent) est conditionnée par le scellement et la fixation de l'abri au sol, en position dite "fermée". En cas de coup de vent annoncé (vents supérieurs à 50km/h), il est fortement déconseillé de maintenir l'abri en position autre que la position dite "fermée". Pensez également à déneiger. Lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin

ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement, prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de l'abri.

7. Abris motorisés: la manœuvre à l'aide d'une télécommande doit se faire à proximité de l'abri;

8. Ajoutez un second dispositif de sécurité à votre bassin:

Les abris en position de sécurité sont conçus et fabriqués pour empêcher l'accès au bassin par quelque moyen que ce soit aux enfants de moins de 5 ans. Ils ont pour cela satisfait à un ensemble d'essais effectués par un organisme agréé. Néanmoins, l'ajout d'une barrière ou d'une alarme renforcera la sécurité autour de votre piscine et la rendra encore plus sûre, dans la mesure où cet équipement est attesté conforme à la norme dont il dépend.

9. Apprenez à nager à votre enfant dès son plus jeune âge:

cette action qui représente une des meilleures garanties pour la sécurité de votre enfant peut être entreprise plus tôt que vous ne le pensez. Certains organismes dispensent des cours de natation aux enfants dès l'âge de 3 ans. Renseignez vous auprès de votre mairie pour connaître la structure la plus proche de chez vous.

10. Apprenez les gestes qui sauvent:

reneignez vous auprès de votre Mairie ou auprès des sapeurs pompiers pour suivre une formation à la sécurité à l'issue de laquelle il vous sera délivré une attestation de formation aux premiers secours. Cette formation de base aux premiers secours a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés, et est destinée à toute personne souhaitant acquérir les connaissances élémentaires de secourisme.

11. Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros de premiers secours: pompiers (18 ou 112 depuis un téléphone portable), SAMU (15), les coordonnées du centre antipoison le plus proche de chez vous.

La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.



V · GARANTIES

GARANTIE DE LA RC TRAVAUX ET APRÈS TRAVAUX (OU RC PROFESSIONNELLE)

Garantie des dommages matériels, corporels et immatériels causés à autrui du fait des travaux réalisés.

EX: dommages aux biens du client (détérioration du portail ou de la clôture du fait des travaux), détérioration des parties anciennes de la construction du fait des travaux réalisés (perçage d'une canalisation).

GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Garantie des dommages matériels aux éléments d'équipement dissociables de leur support qui ne portent pas atteinte à la destination ou à la solidité de l'ouvrage, pendant les 2 ans suivant sa réception.

GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PRODUIT

Garantie des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux clients ou aux tiers par les produits (abri de piscine) fabriqués et/ou vendus et résultant d'un vice caché ou d'une malfaçon les affectant et survenant après leur livraison.

EX: produit vicié provoquant l'affaissement anormal de la structure, la rupture d'une fixation utilisée dans le cadre normal de son application ...

GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE DE DROIT COMMUN

Garantie des dommages matériels à l'ouvrage pendant les 10 ans suivant sa réception qui ne relèvent ni de la garantie de bon fonctionnement ni de la responsabilité décennale obligatoire.

NB: cette garantie est applicable pour faute prouvée et dans la mesure où la construction réalisée est exploitée dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

C'est une garantie donnée par notre assureur qui vient en complément des garanties de bon fonctionnement et de la responsabilité décennale obligatoire, qui s'applique aux ouvrages à obligation d'assurance.

GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Garantie des dommages matériels à l'ouvrage pendant les 10 ans suivant sa réception qui compromettent la solidité de l'ouvrage soumis à obligation d'assurance, compromettent la solidité d'un élément d'équipement indissociable de l'ouvrage soumis à obligation d'assurance, rendent l'ouvrage soumis à obligation d'assurance impropre à sa destination (peu importe qu'ils affectent un élément indissociable ou dissociable de l'ouvrage).

NB: garantie donnée par notre assureur intervenant pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance (cas d'un abri haut adossé à une construction existante par exemple).

Ce document est purement informatif sans aucune valeur contractuelle. Seuls les contrats d'assurance définissent précisément les engagements de l'assureur en matière de couverture d'assurance, auxquels il est nécessaire de se reporter en cas de sinistre.

VI • CONTRAT DE MAINTENANCE



Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat d'entretien d'un abri «EC Création» visent à vérifier le bon fonctionnement de l'abri et sont réalisées dans l'ordre chronologique suivant:

- ▶ État des lieux en présence du client: contrôle visuel de l'abri, vérification du fonctionnement;
 - ▷ État des vitrages;
 - ▷ Aspect de la structure;
 - ▷ Présence des joints et brosses d'étanchéité;
 - ▷ Fonctionnement des éléments de verrouillage (verrou, volants de fixation au sol);
 - ▷ Fonctionnement des ouvertures (trappes, façades repliables,)
 - ▷ Vérification du coulissement de l'abri
- ▶ Intervention dans le cadre de l'entretien courant:
 - ▷ Contrôle de la bonne tenue des butées entre modules;
 - ▷ Vérification des chevilles au sol, nettoyage partiel si obturées;
 - ▷ Lubrification des verrous et serrures;
 - ▷ Joints d'étanchéité: vérification de leur état;
 - ▷ Nettoyage du chemin de roulement des trappes (eau +éponge)

NB: Notre équipe doit avoir à disposition une sortie d'eau extérieur avec tuyau d'arrosage. Ce service ne comprenant pas le nettoyage de l'abri.

VII • DIVERS

— FICHE DIAGNOSTIC

En cas de remplacement de pièces, merci de remplir cette fiche et la retourner au piscinier et/ou à EC CREATION.

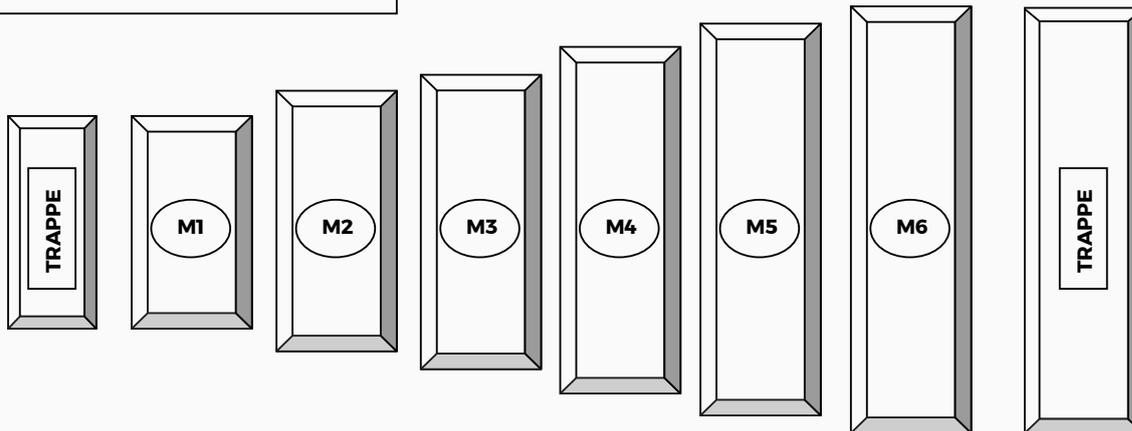
— ATTESTATION DE CONFORMITÉ ET CERTIFICATIONS

— FAQ

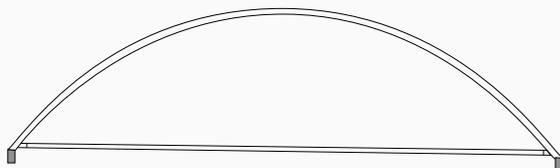


Client : _____
Destinataire : _____
N°CDE : _____ Date : _____
Type d'abri : _____ Dimension : _____

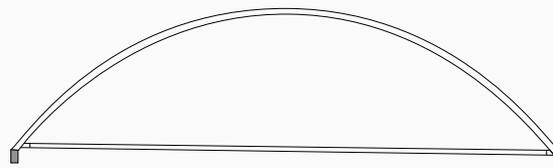
FICHE DIAGNOSTIC



PETITE FAÇADE



GRANDE FAÇADE



Descriptif de la réclamation :

Empty rectangular box for the complaint description.

Client : _____
 Destinataire : _____
 N°CDE : _____ Date : _____
 Type d'abri : _____ Dimension : _____

FICHE DIAGNOSTIC



Roulettes :



- Support + Roulettes latérales
 X (nb)
abri Mio & Mianso



- Roues grises au sol 75 x 25
 X (nb)



- Support + Roulettes latérales
 X (nb)
abri Anséa & Basci

Cheilles :



- Cheilles à scellement chimique
 X (nb)



- Cheilles à frapper
 X (nb)

Volants :



- Volant de serrage au sol à clé
 X (nb)



- Volant de serrage au sol sans clé
 X (nb)



Verrou de condamnation en applique

- à clé X (nb)

- sans clé X (nb)

ATTESTATION

La société EC CREATION atteste que le produit terrasse mobile STILYS est conforme aux exigences de la norme NF P 90309 de Octobre 2007 et à son amendement A1 de Avril 2009.

Fait à Chaponnay le 13 mars 2013



EC CREATION
Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon - 280 rue des Frères Lumière
69970 CHAPONNAY
Tél : 04 72 16 77 77 - Fax : 04 72 26 07 51
eccreation@eccreation.fr
Siret : 501 468 698 000 11 - TVA NAF 251Z

ATTESTATION

La société atteste que ses produits :

- Abri AERYS « Le 180 »,
- Abri AERYS « Le 020 »,

Sont conformes aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-309 (Octobre 2007) et son amendement A1 (Avril 2009)

Fait à Chaponnay le 15 mars 2019

ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-309 (Octobre 2007) et son amendement A1 (avril 2009)
Eléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif –
Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscine

Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-309 (October 2007) and its amendment A1 (April 2009) Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Swimming pool shelters (lightweight structures and/or verandas)

Type d'abri de sécurité Type of swimming pool shelter	:	Haut fixe
Modèle Model	:	HERA
Fabricant Manufacturer	:	EC'CREATION Rue des Frères Lumière Z.A.C. du Chapotin 69970 CHAPONNAY
Demandeur de l'attestation Applicant	:	EC'CREATION Rue des Frères Lumière Z.A.C. du Chapotin 69970 CHAPONNAY

Au vu du rapport d'examen sur dossier référencé **K080740/DE/2**, l'abri essayé est déclaré conforme aux exigences du document de référence.
On the basis of the results contained in the report reference **K080740/DE/2**, the swimming pool shelter tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.



Trappes, le 8 janvier 2010



Responsable du Département Comportement
dynamique des produits et Validation sur site
Head of Dynamic Behaviour of Products and
On-site Validation Department

David MADASCHI

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes:

- Elle ne s'applique qu'à l'article essai et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignés dans le rapport référence ci-dessus. La LNE déclare toute responsabilité en cas de non-conformité d'un ou des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de conformité aux normes en vigueur. Le demandeur étant seul responsable de la validité des documents qu'il fournit au LNE.
- Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
- La conformité à la norme référencée ci-dessus n'implique pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
- Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions:

- It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. The LNE declares any responsibility in the event of non conformity for one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the validity of the documents that he provides to the LNE.
- It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.
- The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.
- Copies can be available upon request by the applicant.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Tél. : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PARIS C.AFFRENNES - IRAN - FR76 IR20 6002 8038 3819 5600 104 - IBC : AGRIFR99882

ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-309 (Octobre 2007)
Eléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif –
Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscine

Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-309 (October 2007) Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Swimming pool shelters (lightweight structures and/or verandas)

Type d'abri de sécurité Type of swimming pool shelter	:	Abris bas télescopique
Modèle Model	:	ELITYS ANSEA
Fabricant Manufacturer	:	EC CREATION Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon 69970 CHAPONNAY
Demandeur de l'attestation Applicant	:	EC CREATION Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon 69970 CHAPONNAY
Date de délivrance Delivery date	:	22 mai 2013

Au vu du rapport d'essai référencé **P102286/DE/1**, l'abri essayé est déclaré conforme aux exigences du document de référence.
On the basis of the results contained in the test report reference **P102286/DE/1**, the swimming pool shelter tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.

Trappes, le 22 mai 2013

Responsable de la prestation
Test Officer

Bruno FAUVEL
Responsable du Département
Mécanique Industrielle
Head of Mechanical Engineering Department



Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes:

- Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignés dans le rapport référence ci-dessus. Le LNE déclare toute responsabilité en cas de non-conformité d'un ou des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de conformité aux normes en vigueur. Le demandeur étant seul responsable de la validité des documents qu'il fournit au LNE.
- Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
- La conformité à la norme référencée ci-dessus n'implique pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
- Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions:

- A applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. The LNE declares any responsibility in the event of non conformity for one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the validity of the documents that he provides to the LNE.
- It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.
- The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.
- Copies can be available upon request by the applicant.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Tél. : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PARIS C.AFFRENNES - IRAN - FR76 IR20 6002 8038 3819 5600 104 - IBC : AGRIFR99882



LNE

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Heintgen – 73187 Trappes Cedex
Tél. 01 30 60 18 08 – Fax. 01 30 69 12 34

Le progrès, une passion à partager

ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-309 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif – Abri (structures légères et/ou vérandas) de piscine

Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-309 (October 2007) Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Swimming pool shelters (lightweight structures and/or verandas)

Type d'abri de sécurité : **Abri mi haut télescopique**
Type of swimming pool shelter

Modèle : **ELITYS MIANSO**
Model

Fabricant : **EC CREATION**
Manufacturer
Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
69970 CHAPONNAY

Demandeur de l'attestation : **EC CREATION**
Applicant
Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
69970 CHAPONNAY

Date de délivrance : **22 mai 2013**
Delivery date

Au vu du rapport d'essai référencé **P102286/DE/2**, l'abri essayé est déclaré conforme aux exigences du document de référence.

On the basis of the results contained in the test report reference P102286/DE/2, the swimming pool shelter tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.

Trappes, le 22 mai 2013

Responsable de la prestation
Test Officer



Bruno FAUVEL
Responsable du Département
Mécanique Industrielle
Head of Mechanical Engineering Department

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes:

1. Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignées dans le rapport référencé ci-dessus. Le LNE décline toute responsabilité en cas de non-conformité d'un ou des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité aux normes en vigueur. Le demandeur étant seul responsable de la validité des documents qui l'ont produit au LNE.
2. Elle s'applique pas qu'à une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication et elle n'est en place qu'au LNE.
3. La conformité à la norme référencée ci-dessus n'implique pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
4. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions:

1. It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. The LNE declines any responsibility in the event of non-conformity to one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the validity of the documents that he produces to the LNE.
2. It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacturing.
3. The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.
4. Copies are available upon request by the applicant.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00013 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PRRS C AFFRENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFR33XXX



LNE

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Heintgen – 73187 Trappes Cedex
Tél. 01 30 60 18 08 – Fax. 01 30 69 12 34

Le progrès, une passion à partager

ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-309 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif – Abri (structures légères et/ou vérandas) de piscine

Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-309 (October 2007) Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Swimming pool shelters (lightweight structures and/or verandas)

Type d'abri de sécurité : **Abri bas télescopique cintré**
Type of swimming pool shelter

Modèle : **ELITYS BASCI**
Model

Fabricant : **EC CREATION**
Manufacturer
Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
69970 CHAPONNAY

Demandeur de l'attestation : **EC CREATION**
Applicant
Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
69970 CHAPONNAY

Date de délivrance : **22 mai 2013**
Delivery date

Au vu du rapport d'essai référencé **P102286/DE/3**, l'abri essayé est déclaré conforme aux exigences du document de référence.

On the basis of the results contained in the test report reference P102286/DE/3, the swimming pool shelter tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.

Trappes, le 22 mai 2013

Responsable de la prestation
Test Officer



Bruno FAUVEL
Responsable du Département
Mécanique Industrielle
Head of Mechanical Engineering Department

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes:

1. Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignées dans le rapport référencé ci-dessus. Le LNE décline toute responsabilité en cas de non-conformité d'un ou des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité aux normes en vigueur. Le demandeur étant seul responsable de la validité des documents qui l'ont produit au LNE.
2. Elle s'applique pas qu'à une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication et elle n'est en place qu'au LNE.
3. La conformité à la norme référencée ci-dessus n'implique pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
4. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions:

1. It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. The LNE declines any responsibility in the event of non-conformity to one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the validity of the documents that he produces to the LNE.
2. It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacturing.
3. The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.
4. Copies are available upon request by the applicant.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00013 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PRRS C AFFRENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFR33XXX



LNE

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Remoussin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax: 01 30 69 12 34

Le progrès, une passion à partager

ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-309 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif – Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscine

Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-309 (October 2007). Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Swimming pool shelters (lightweight structures and/or verandas)

Type d'abri de sécurité : **Abri mi-haut télescopique**
Type of swimming pool shelter

Modèle : **ELITYS MIO**
Model

Fabricant : **EC CREATION**
Manufacturer
 Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
 69970 CHAPONNAY

Demandeur de l'attestation : **EC CREATION**
Applicant
 Parc d'Affaires de la Vallée d'Ozon
 69970 CHAPONNAY

Date de délivrance : **22 mai 2013**
Delivery date

Au vu du rapport d'essai référencé **P102286/DE/4**, l'abri essayé est déclaré conforme aux exigences du document de référence.
On the basis of the results contained in the test report referenced P102286/DE/4, the swimming pool shelter tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.

Trappes, le 22 mai 2013

Responsable de la prestation
Test Officer

Bruno FAUVEL
Responsable du Département
Mécanique Industrielle
Head of Mechanical Engineering Department



Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes:

- Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignées dans le rapport référencé ci-dessus. Ce LNE déclare toute responsabilité en cas de non-conformité de ces éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité des normes en vigueur, le demandeur étant seul responsable de la véracité des documents qui produisent au LNE.
- Elle n'intègre pas toute procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication et elle est en place au LNE.
- La conformité à la norme référencée n'exclut aucune pose de la conformité à la réglementation en vigueur.
- Des copies peuvent être obtenues sur simple demande auprès du demandeur.

The certificate is issued under the following conditions:

- It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. This LNE declares any responsibility in the event of non-conformity for one of the elements of the article tested to which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the veracity of the documents that he produces to the LNE.
- It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.
- The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulations in force.
- Copies are available upon request by the applicant.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Canton Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail: info@lne.fr • Site: 313 210 244 00012 • NAF 7120B • TVA: FR 92 313 330 244
CRCA PARIS CAFERENNES • IBAN : FR76 1520 0002 8058 3819 9600 104 • BIC : AGRIFR3382



Certificat

Certificate

N° 2011/40021.6

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

EC CREATION

pour les activités suivantes :
for the following activities:

FABRICATION ET INSTALLATION D'ABRIS ET DE TERRASSES MOBILES POUR PISCINES ET D'ABRIS DE SPAS.

MANUFACTURING AND INSTALLATION OF SHELTERS AND MOBILE DECKS FOR SWIMMING POOLS AND SHELTERS FOR SPAS.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015 - ISO 14001 : 2015 - ISO 45001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

280 RUE FRERES LUMIERE PA VALLEE DE L'OZON FR 69970 CHAPONNAY

Le détail des activités et sites certifiés par norme est mentionné sur les certificats suivants :
The description of certified activities and locations per standard is mentioned on the following certificates:

Certificat ISO 9001 : 2015 n° 54035
Certificat ISO 14001 : 2015 n° 40020
Certificat ISO 45001 : 2018 n° 40019

Certificats ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 délivrés sous accréditation n° 4-0001
Certificats ISO 9001, ISO 14001 and ISO 45001 issued under accreditation n°4-0001

Ce certificat est valable à compter de (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-05-24

Jusqu'au
Until

2025-04-23

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Les certificats AFNOR Certification sont délivrés par AFNOR Certification, organisme de certification accrédité par le Comité Français de Normalisation (Cofrac) et agréé par le Ministère de l'Économie et des Finances. Les certificats AFNOR Certification sont délivrés en vertu de la loi n° 2011-105 du 17 janvier 2011 relative à la simplification du droit et à l'efficacité des procédures collectives en matière de droit des entreprises en difficulté. AFNOR Certification est un organisme de certification accrédité par le Comité Français de Normalisation (Cofrac) et agréé par le Ministère de l'Économie et des Finances. Les certificats AFNOR Certification sont délivrés en vertu de la loi n° 2011-105 du 17 janvier 2011 relative à la simplification du droit et à l'efficacité des procédures collectives en matière de droit des entreprises en difficulté.



Scannez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensac - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 00 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Borsnay - www.afnor.org





VIII • FAQ

- LA NORME NFP 90-309 C'EST QUOI ?
- QUELLES SONT LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ?
- QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN ABRI DE PISCINE ?
- FAUT-IL ASSURER SON ABRI ?
- QUE FAIRE EN CAS DE NEIGE, GRÊLE, VENT ?
- QUEL TRAITEMENT EST COMPATIBLE AVEC UN ABRI DE PISCINE ?

LA NORME NF P 90-309 C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une norme définissant un cahier des charges précis afin que l'abri puisse rentrer dans le cadre de la loi relative à la sécurité des piscines enterrées privées non closes. Demandez une attestation de conformité à la norme NF P 90-309, délivrée de préférence par un laboratoire indépendant. La conformité à cette norme implique que l'abri résiste au minimum à un vent de 100 km/h et à 45 dan/m² de neige. Ce sont là les valeurs minimales imposées par la norme, mais EC CREATION propose des abris de piscine avec des niveaux de résistance bien supérieurs (jusqu'à 200 km/h pour le vent et 90 dan/m² pour la neige).

QUELLES SONT LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ?

1. Le code de l'urbanisme prévoit :
Piscine neuve: DP(*) pour abri de hauteur < 1,8m, PC(*) pour abri >1,8m
Piscine existante (piscine réceptionnée depuis plus de 3 mois): Pas de formalité pour abri < 1,8m, DP (*) pour abri > 1,8m
2. Des règles plus contraignantes peuvent s'appliquer: Plan Local d'Urbanisme, règlement de lotissement, ...
3. Abris de spas: Surface < 5 m²: aucune déclaration, sauf en secteur sauvegardé. Surface entre 5 et 20 m²: DP (avec déplafonnement à 40m² en zone urbaine). Surface > 20m² (40m² en zone urbaine): PC.
4. Taxe d'aménagement: Créer de la S² de plancher (hauteur sous bâti > 1.8m) génère de la taxe d'aménagement et impacte la valeur locative annuelle qui sert, notamment, d'assiette de calcul aux taxes foncière et d'habitation.

Quelque soit votre projet, nous vous conseillons de vous renseigner à la mairie de la commune sur laquelle l'abri va être installé.

(*) DP = Déclaration préalable;
PC = permis de construire

Le sol doit être lisse et plan sous l'ensemble de l'abri.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN ABRI DE PISCINE ?

- ▶ Sécurité et conformité avec la législation: votre abri mis en place et fermé assurera une protection efficace de votre bassin et la mise en place d'un abri répondant à la norme NF P 90-309 vous assurera d'être en conformité avec la législation relative à la sécurité des piscines.
- ▶ Augmentation de la température de l'eau sans consommation d'énergie: 6 à 10°C en plus.
- ▶ Baignade prolongée: 2 à 4 mois de plus par an.
- ▶ Protection du bassin contre le vent, la pluie et les pollutions extérieures.
- ▶ Hivernage actif.
- ▶ Économie sur les produits d'entretien.
- ▶ Possibilité d'accès aisé au bassin.

FAUT-IL ASSURER SON ABRI ?

Oui, auprès de son assurance habitation.

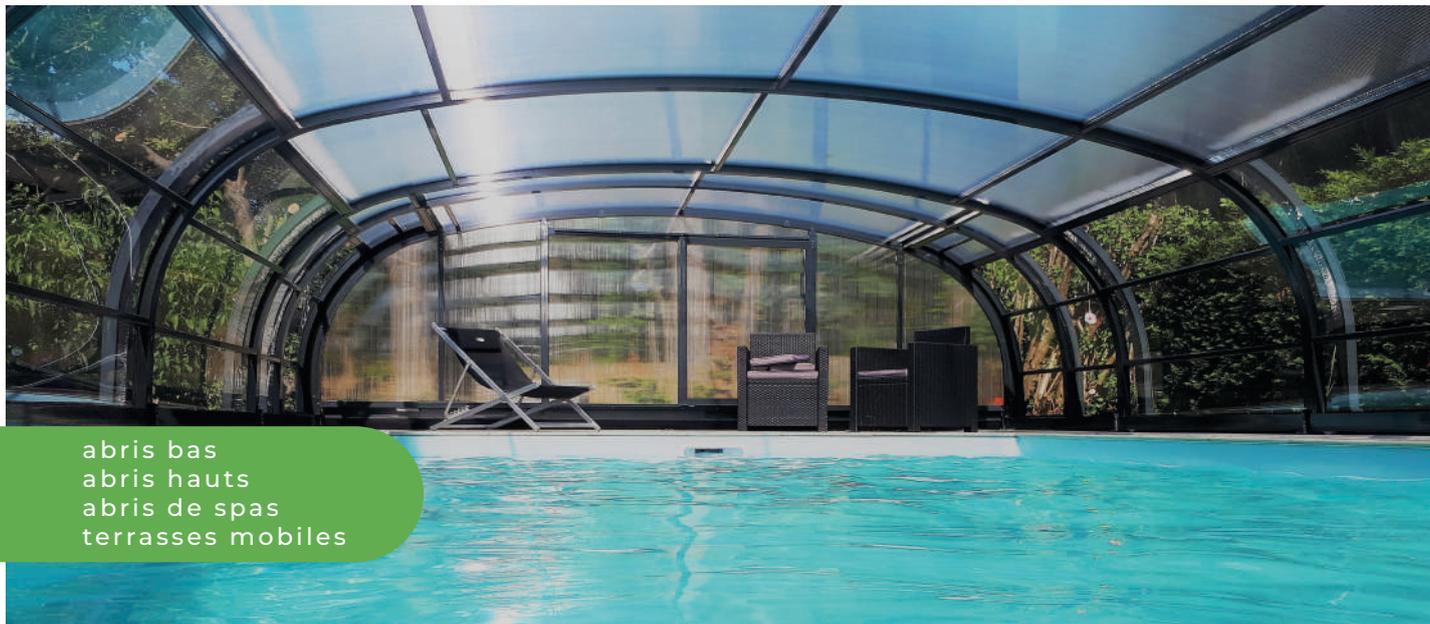
QUE FAIRE EN CAS DE NEIGE, GRÊLE, VENT ?

Penser à déneiger l'abri régulièrement.

Bien penser à fixer l'abri au sol.

QUELS TRAITEMENTS SONT COMPATIBLES AVEC UN ABRI DE PISCINE ?

Tous les traitements d'eau sont possibles en diminuant la dose de désinfectant d'où l'économie de produits.



abris bas
abris hauts
abris de spas
terrasses mobiles



Rejoignez-nous

www.abris-eccreation.fr